

Engagement de la Direction 2020-2021	Dispositions d'organisation Code : M.A.J.
-------------------------------------------------	-------------------------------------------------

Les Centres de formation (CFA et CFPPA) dispensent des formations agricoles correspondant à la situation socio-économique du secteur géographique. Les formations certifiantes proposées sont de niveaux 3 et 4, dans la perspective d'élargir au niveau 5. Les deux modalités d'enseignement, alternance et formation continue, sont pratiquées.

Le contexte national et régional du secteur de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage conduit les Centres publics agricoles à mettre en œuvre des actions visant à l'amélioration de leur fonctionnement. Le but est de renforcer la qualité de leurs prestations ainsi que leur image par rapport aux différents partenaires.

Un plan stratégique de mise en place de la démarche qualité est construit collectivement depuis septembre 2019. Il détermine la feuille de route que se donnent les Centres pour obtenir leur certification.

Objectifs pour l'année 2021 :

Obtenir la certification en août 2021

Renforcer notre visibilité et lisibilité vis-à-vis de nos partenaires

Garantir la qualité de nos formations

Veiller à l'harmonisation de la démarche qualité dans l'ensemble des formations

Poursuivre la sensibilisation à la démarche qualité auprès des équipes : présentation des différents suivis, audit interne, audit d'évaluation, suivi des engagements

Réaliser un bilan annuel exhaustif

Moyens mis en œuvre :

La Direction s'engage à faire vivre l'action qualité dans le temps :

En portant le projet,

En communiquant sur l'action,

En incitant les différents personnels à se mobiliser,

En respectant le calendrier établi

Madame LEMAIRE a été désignée pour assurer la mission d'animatrice qualité à raison de 36% de son temps de travail. Pour compléter l'animation, une co-animation est assurée par Madame GALTON. Les temps consacrés à la qualité font partie intégrante de l'activité des Centres pour tous les personnels impliqués.

La démarche qualité est sous l'autorité du Directeur de l'EPLEFPA et, par délégation, de la Directrice des Centres de formation.

La réussite de notre démarche nécessite la participation et l'adhésion de toutes et tous.

La Directrice des Centres de formation,
Madame Véronique JACQUIN



Le Directeur de l'EPLEFPA,
Monsieur Yann SOREL

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
EPLEFPA EDGARD PISANI
Le Directeur

YANN SOREL